

# Conduire une enquête

*Après la prévention, place à l'action !*



*Coraline Caïa*



*Projet Callisto*

# Enquête



Articles L. 4121-1 et L. 4121-2  
du Code du travail :  
obligation de sécurité

Vous êtes informé.es de faits tels que :  
blagues graveleuses, comportements  
“inappropriés”, “mains baladeuses”...  
En tant qu’employeur, vous devez réagir !

L'enquête, c'est quoi ?

C'est une mesure qui  
permet de recueillir des  
éléments matériels au  
sujet de faits susceptibles  
de constituer une faute.

**Secteur privé :**  
obligation d'enquête  
interne pour faits  
susceptibles de  
constituer un  
harcèlement

**Secteur public :**  
enquête  
administrative  
recommandée



# Enquête

A quoi sert une enquête ?

**A établir la réalité et la matérialité des faits**



## Quand déclencher une enquête ?

Sans délai, dès que l'employeur est informé des faits.

Combien de temps dure une enquête ?  
C'est variable, entre 2 et 6 mois.

Grands principes :

- Impartialité
- Rigueur
- Confidentialité
- Contradictoire

# Enquête



## Etapes :

1. Déclenchement par la direction
2. Nomination des enquêteurs.rices
3. Elaboration de la liste des personnes à auditionner
4. Conduite des auditions
5. Rédaction des PV
6. Elaboration du rapport d'enquête

## *L'enquête peut être conduite :*

- en interne par la direction, les RH ou des référents
- en externe par un prestataire

Posture neutre :  
enquête à charge et à décharge !

A défaut, possibilité  
d'engagement de la  
responsabilité



# Enquête

## Issues de l'enquête :

- L'enquête ne met en évidence aucune responsabilité : fin de la procédure
- L'enquête permet de matérialiser des faits : l'employeur doit sanctionner.



L'employeur est tenu par des délais s'il veut sanctionner un salarié/agent.

La personne mise en cause dans une procédure disciplinaire peut demander l'accès au dossier d'enquête !

La sanction doit être nécessaire et proportionnée à l'acte commis.

*Ex : on ne licencie pas une personne autrice d'agissement sexiste.*



*Pour plus d'informations,  
contactez-nous !*



Projet-callisto.fr



Projetcallisto



Projetcallisto



Contact@projet-callisto.fr

